

CLASSIFICATION

DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

CHALET



CLASSIFICATION

DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

Table des matières

LE CHALET	2
LA CLASSIFICATION	2
LA COTE	2
LES NORMES ESSENTIELLES	3
LES COMMODITES	4
LES CRITERES D'ÉVALUATION.....	5
SECTION 1 : EXTERIEUR.....	5
POINTS DE BONIFICATION	5
POINTS DE DEMERITE	5
SECTION 2 : INTERIEUR PE.....	5
POINTS DE BONIFICATION	6
POINTS DE DEMERITE	6
SECTION 3 : CHAMBRE	7
POINTS DE DEMERITE	7
SECTION 4 : SALLE DE BAIN INTERIEURE	7
POINTS DE BONIFICATION	8
POINTS DE DEMERITE	8
SECTION 4 : SALLE DE BAIN EXTERIEURE PRIVEE	8
POINTS DE BONIFICATION	9
POINTS DE DEMERITE	9
SECTION 4 : BLOC SANITAIRE	9
POINTS DE BONIFICATION	9
POINTS DE DEMERITE	10
SECTION 4 : TOILETTE SECHE	10
POINTS DE BONIFICATION	10
POINTS DE DEMERITE	10

Le chalet

Un chalet est un :

« *BATIMENT COMPRENANT AU MOINS UNE CHAMBRE ET DANS LEQUEL ON PEUT RETROUVER UN SERVICE D'AUTO CUISINE. EN L'ABSENCE D'UN SERVICE D'AUTO CUISINE, UN BATIMENT ADJACENT OFFRE LE SERVICE DE RESTAURATION.* »

La classification

La classification d'un chalet est composée de sa cote et de ses commodités. Alors que la cote est représentée par un nombre d'étoiles, soit de 0 à 5, les commodités sont représentées par des pictogrammes.

La cote

La cote d'un chalet sert à établir, le plus objectivement possible, son niveau de qualité et de confort. Elle équivaut à la somme des points accumulés, sur 1000, de toutes les sections d'un chalet.

Le tableau ci-dessous à gauche vous indique le pourcentage de points attribuables aux différentes sections d'un chalet alors que le tableau ci-dessous à droite vous indique comment la cote est établie en fonction de la somme des points accumulés.

<i>Sections</i>	<i>Pourcentage</i>
Extérieur	14 %
Intérieur	40 %
Chambre	24 %
Salle de bain	22 %

<i>Cote</i>	<i>Pointage</i>
0	De 0 à 180 points
1	De 181 à 354 points
2	De 355 à 524 points
3	De 525 à 694 points
4	De 695 à 864 points
5	De 865 à 1000 points

Par exemple, un chalet dont la somme des points accumulés de toutes les sections est de 610 obtiendra la cote de 3 étoiles. Voici, selon les termes du MTO, la description de chacune des cotes.

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
0	Unité d'hébergement en forêt dont l'aménagement respecte les normes minimales de classification
1	Unité d'hébergement en forêt dont l'aménagement et les services sont conformes aux standards de qualité
2	Unité d'hébergement confortable en forêt, dotée d'un aménagement de bonne qualité et qui fournit quelques services et commodités
3	Unité d'hébergement très confortable en forêt, dotée d'un aménagement de qualité appréciable et qui offre plusieurs services et commodités
4	Unité d'hébergement de confort supérieur, parmi les meilleurs en forêt, dotée d'un aménagement qui offre un large éventail de services et de commodités
5	Unité d'hébergement exceptionnel en forêt, tant par son confort et son aménagement que par la multitude de commodités et l'impeccabilité des services qui sont offerts

Les normes essentielles

Les normes essentielles visent à faire en sorte qu'un chalet se doit de respecter un minimum de critères afin de pouvoir conserver sa cote. À défaut de respecter une seule de ces normes, la cote du chalet sera abaissée au niveau inférieur. À noter que les normes qui s'appliquent à un niveau inférieur s'appliquent également aux niveaux supérieurs. Les tableaux ci-dessous vous indique les normes essentielles à respecter afin qu'un chalet puisse conserver sa cote.













Normes essentielles pour conserver une cote de 5 étoiles
Aucun mur, plafond, plancher, porte ou fenêtre ajouré
Salle de bain complète comprenant toilette, bain/douche et lavabo
Aucun mur $\frac{3}{4}$ dans les chambres et salles de bain
Aucun lit en mezzanine
Aucun divan-lit ou lit pliant inclus dans la capacité d'accueil
Maximum de 50% de la capacité d'accueil en lits superposés
Aucune chambre pour plus de 4 personnes
Oreiller et literie complète
Eau chaude à l'évier et au lavabo

Normes essentielles pour conserver une cote de 4 étoiles
Aucun mur, plafond, plancher, porte ou fenêtre ajouré
Toilette et douche/bain intérieure (avec ou sans lavabo)
Maximum d'un divan-lit inclus dans la capacité d'accueil (aucun lit pliant)
Oreiller et literie de base
Eau chaude à l'évier

Normes essentielles pour conserver une cote de 3 étoiles
Toilette intérieure (avec ou sans eau courante)
Eau froide intérieure

Les commodités

Représentées par des pictogrammes, les commodités servent à donner un aperçu des principaux services offerts à l'intérieur d'un chalet. Le tableau ci-dessous vous indique les commodités que vous pouvez retrouver pour un chalet.

<i>Commodités</i>	
	Eau froide
	Eau chaude
	Salle de bain intérieure complète privée
	Salle de bain extérieure complète privée
	Toilette intérieure seulement
	Douche intérieure seulement
	Bloc sanitaire
	Toilette sèche
	Système de chauffage automatique
	Système de chauffage au bois
	Système d'éclairage électrique
	Système d'éclairage au gaz propane

Les critères d'évaluation

Alors que la majorité des critères d'évaluation sont classifiés en fonction du choix des matériaux ou des équipements utilisés, les critères de type « État » sont classifiés en fonction du degré d'entretien, d'usure et de propreté.

Voici la liste des critères d'évaluation pour chacune des sections.

Section 1 : Extérieur

- ✓ Portes extérieures
- ✓ État des portes extérieures
- ✓ Galerie / terrasse / palier / escalier
- ✓ État de la galerie / terrasse / palier / escalier
- ✓ Murs extérieurs
- ✓ État des murs extérieurs
- ✓ Fenêtres et cadres extérieurs
- ✓ État des fenêtres et des cadres extérieurs
- ✓ État des moustiquaires
- ✓ Finition de la toiture
- ✓ État de la toiture (incluant fascia, soffite, cheminée, antenne, gouttières)
- ✓ Ameublement extérieur

Points de bonification

- ✓ Intimité
- ✓ Fenêtres qui ouvrent sur les 4 murs
- ✓ BBQ (1 par hébergement)
- ✓ Support à canne à pêche
- ✓ Site aménagé pour un feu extérieur

Points de démerite

- ✓ Présence de nuisances sur le site immédiat
- ✓ Chalet jumelé
- ✓ Absence de serrure ou de cadenas sur la porte extérieure
- ✓ Porte extérieure ajourée
- ✓ Présence de nuisance constante (bruit/odeur) causé par la génératrice de la pourvoirie
- ✓ Absence d'identification du chalet

Section 2 : Intérieur PE

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher (incluant la base du système de chauffage)
- ✓ Chauffage
- ✓ État du chauffage (incluant cheminée, poignée, vitre)
- ✓ Mobilier de salon
- ✓ État du mobilier de salon
- ✓ Harmonie générale de la décoration (salon et salle à diner)
- ✓ Éclairage

SECTION PE

- ✓ Fonctionnalité générale de la cuisine
- ✓ Comptoir
- ✓ État du comptoir
- ✓ Eau, évier et robinets
- ✓ État de l'évier et des robinets
- ✓ Armoires et tiroirs
- ✓ État des armoires et des tiroirs

- ✓ État de la batterie de cuisine
- ✓ Système de réfrigération (grandeur vs capacité d'accueil)
- ✓ État du système de réfrigération
- ✓ Système de cuisson
- ✓ État du système de cuisson
- ✓ Mobilier de cuisine (table et chaises)
- ✓ État du mobilier de cuisine

SECTION PA

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Plancher
- ✓ État de la structure de la salle à manger
- ✓ Mobilier de la salle à manger
- ✓ État du mobilier de la salle à manger
- ✓ Restauration
- ✓ Mise en place
- ✓ État de la mise en place

Points de bonification

- ✓ Système de séchage autour du système de chauffage (crochets, supports)
- ✓ Foyer intérieur ou poêle vitré
- ✓ Support pour les manteaux (garde-robe, porte-manteaux, crochets)
- ✓ Eau potable fournie gratuitement
- ✓ Présence de 3 pièces distinctes pour la cuisine, salle à manger et salon
- ✓ Éclairage à l'évier
- ✓ Éclairage au système de cuisson
- ✓ Armoire de rangement
- ✓ Système de communication avec l'accueil
- ✓ Micro-onde
- ✓ Téléviseur
- ✓ Support à arme à feu
- ✓ Réveille-matin
- ✓ Réfrigérateur dans le chalet (PA)
- ✓ Réfrigérateur communautaire (PA)
- ✓ Cafetière dans le chalet (PA)

Points de démerite

- ✓ Mur, plafond, plancher ou fenêtre ajourés
- ✓ Absence d'articles de récurage (linge à vaisselle, savon, lavette)
- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Non-respect du ratio nombre de chaises de cuisine vs la capacité d'accueil
- ✓ Superficie non adéquate vs capacité d'accueil
- ✓ Non-respect du ratio nombre de place au salon vs 50% de la capacité d'accueil
- ✓ Non-respect du ratio nombre de place au salon vs 75% de la capacité d'accueil
- ✓ Absence d'avertisseur d'incendie
- ✓ Absence de détecteur de gaz carbonique (si nécessaire)
- ✓ Absence d'extincteur portatif
- ✓ Absence de trousse de premiers soins accessible (si nécessaire)
- ✓ Plafond d'une hauteur de moins de 7 pieds
- ✓ Accessoires d'éclairage désuets (poche de lampe brisé, verre noirci)
- ✓ Frigo alimenté par une génératrice moins de 24 heures
- ✓ Absence de lumière dans le salon
- ✓ Absence de lumière dans la cuisine
- ✓ Disparité des chaises de cuisine
- ✓ Absence de 2 fenêtres avec moustiquaire sur 2 murs différents (excluant la salle de bain)
- ✓ Une seule table dans la salle à manger pour plusieurs groupes (PA)
- ✓ Plafond de la salle à manger d'une hauteur de moins de 7 pieds (PA)
- ✓ Disparité des chaises de la salle à manger (PA)

Section 3 : Chambre

Dans le cas où un chalet possède plusieurs chambres, le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des chambres.

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Portes des chambres
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Lit et matelas
- ✓ État des lits
- ✓ État des matelas
- ✓ Éclairage
- ✓ Rangement
- ✓ Ameublement
- ✓ État de l'ameublement et du rangement
- ✓ Literie
- ✓ État de la literie
- ✓ Parures de fenêtres
- ✓ État des parures de fenêtres
- ✓ Harmonie globale des éléments de la chambre

Points de démerite

- ✓ Présence d'une chambre accessible via une autre chambre ou une salle de bain
- ✓ Présence d'un divan-lit ou d'un futon inclus dans la capacité d'accueil
- ✓ Absence de housse ou de double-taie pour oreiller
- ✓ Absence d'alèse pour le matelas ou de matelas lavable
- ✓ Absence d'oreiller
- ✓ Absence d'ameublement ou de rangement dans une chambre
- ✓ Absence de lumière dans une chambre
- ✓ Absence de barre de protection pour les lits superposés
- ✓ Absence d'une échelle pour les lits superposés
- ✓ Absence de fenêtre dans une chambre
- ✓ Absence de fenêtre qui ouvre dans une chambre
- ✓ Présence de lit dans le salon, la cuisine ou le passage
- ✓ Présence de lits sur une mezzanine
- ✓ Murs, plafond, plancher ou fenêtres ajourés
- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Présence d'un lit superposé trop bas
- ✓ Présence d'une échelle au lieu d'un escalier pour monter au 2^{ème} étage
- ✓ Mur $\frac{3}{4}$
- ✓ Absence de lumière en mezzanine
- ✓ Absence d'ameublement ou de rangement dans une des chambres
- ✓ Hauteur du plafond moins de 7 pieds
- ✓ Hauteur de moins de 6 pieds à côté du lit

Section 4 : Salle de bain intérieure

Dans le cas où un chalet possède plusieurs salles de bain intérieure, le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des salles de bain.

- ✓ Appareils sanitaires
- ✓ Rideau de douche
- ✓ État des appareils sanitaires
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Portes
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher

- ✓ État du plancher
- ✓ Éclairage

Points de bonification

- ✓ Douche téléphone
- ✓ Bain / bain-douche
- ✓ Fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Toilette ou lavabo séparée de la douche
- ✓ Porte-serviette ou crochet
- ✓ Serviette fournie
- ✓ Meuble-lavabo ou tablette de rangement
- ✓ Toilette supplémentaire (excluant le ratio)
- ✓ Douche supplémentaire (excluant le ratio)
- ✓ Lavabo(s) supplémentaire(s)
- ✓ Salle de bain complète par chambre
- ✓ Chauffage
- ✓ Savon

Points de démerite

- ✓ Salle de bain accessible via une chambre
- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Absence d'un miroir
- ✓ Accessoires d'éclairage désuets (poche de lampe brisé, verre noirci)
- ✓ Rideau de douche trop court
- ✓ Présence de moquette (tapis) fixé en permanence
- ✓ Absence d'eau chaude dans la douche ou douche dans une chambre
- ✓ Absence d'eau chaude dans le lavabo
- ✓ Absence de fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Absence de rideau ou de vitre givrée
- ✓ Présence de matériaux poreux autour des appareils sanitaires
- ✓ Murs, plafond, plancher ou fenêtres ajourés
- ✓ Non-respect du ratio: 1 douche pour 12 personnes
- ✓ Non-respect du ratio: 1 toilette pour 10 personnes
- ✓ Salle de bain sur la galerie
- ✓ Mur $\frac{3}{4}$
- ✓ Hauteur du plafond moins de 7 pieds
- ✓ Réservoir d'eau chaude apparent
- ✓ Absence de tapis de bain
- ✓ Éclairage insuffisant ou mal positionné

Section 4 : Salle de bain extérieure privée

Cette section sert dans les cas où les occupants d'un chalet doivent se rendre à une salle de bain extérieure privée pour l'utilisation d'une douche et/ou de la toilette.

- ✓ État extérieur de la salle de bain
- ✓ Appareils sanitaires
- ✓ Rideau de douche
- ✓ État des appareils sanitaires
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres, plancher
- ✓ Plancher
- ✓ Éclairage

Points de bonification

- ✓ Douche téléphone
- ✓ Bain / bain-douche
- ✓ Fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Toilette ou lavabo séparée de la douche
- ✓ Porte-serviette ou crochet
- ✓ Serviette fournie
- ✓ Meuble-lavabo ou tablette de rangement
- ✓ Toilette supplémentaire (excluant le ratio)
- ✓ Douche supplémentaire (excluant le ratio)
- ✓ lavabo(s) supplémentaire(s)
- ✓ Savon

Points de démerite

- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Absence d'un miroir
- ✓ Accessoires d'éclairage désuets (poche de lampe brisé, verre noirci)
- ✓ Rideau de douche trop court
- ✓ Présence de moquette (tapis) fixé en permanence
- ✓ Absence d'eau chaude dans la douche
- ✓ Absence d'eau chaude dans le lavabo
- ✓ Absence de fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Absence de rideau ou vitre givrée
- ✓ Absence de chauffage
- ✓ Absence de chaise ou de banc
- ✓ Présence de matériaux poreux autour des appareils sanitaires
- ✓ Murs, plafond, plancher ou fenêtres ajourés
- ✓ Non-respect du ratio: 1 douche pour 12 personnes
- ✓ Non-respect du ratio: 1 toilette pour 10 personnes
- ✓ Mur $\frac{3}{4}$
- ✓ Hauteur du plafond moins de 7 pieds
- ✓ Réservoir d'eau chaude apparent
- ✓ Absence de tapis de bain
- ✓ Éclairage insuffisant ou mal positionné

Section 4 : Bloc sanitaire

Cette section sert dans le cas où les occupants d'un chalet doivent se rendre à un bloc sanitaire pour l'utilisation d'une douche et/ou de la toilette.

- ✓ État extérieur du bloc sanitaire
- ✓ Appareils sanitaires
- ✓ Rideau de douche
- ✓ État des appareils sanitaires
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Éclairage

Points de bonification

- ✓ Douche téléphone
- ✓ Bain / bain-douche
- ✓ Fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Toilette ou lavabo séparée de la douche
- ✓ Porte-serviette ou crochet
- ✓ Serviette fournie

- ✓ Meuble-lavabo ou tablette de rangement
- ✓ Toilette supplémentaire (excluant le ratio)
- ✓ Douche supplémentaire (excluant le ratio)
- ✓ lavabo(s) supplémentaire(s)
- ✓ Savon

Points de démerite

- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Absence d'un miroir
- ✓ Accessoires d'éclairage désuets (poche de lampe brisé, verre noirci,..)
- ✓ Rideau de douche trop court
- ✓ Malpropreté d'au moins un élément de la salle de bain incluant le rideau de douche
- ✓ Présence de moquette (tapis) fixé en permanence
- ✓ Absence d'eau chaude dans la douche
- ✓ Absence d'eau chaude dans le lavabo
- ✓ Absence de fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Absence de rideau ou vitre givrée
- ✓ Absence de chauffage
- ✓ Absence de chaise ou de banc
- ✓ Présence de matériaux poreux autour des appareils sanitaires
- ✓ Murs, plafond, plancher ou fenêtres ajourés
- ✓ Non-respect du ratio: 1 douche pour 12 personnes
- ✓ Non-respect du ratio: 1 toilette pour 10 personnes
- ✓ Mur ³/₄
- ✓ Hauteur du plafond moins de 7 pieds
- ✓ Réservoir d'eau chaude apparent
- ✓ Absence de tapis de bain
- ✓ Éclairage insuffisant ou mal positionné

Section 4 : Toilette sèche

Cette section sert dans le cas où les occupants d'un chalet doivent utiliser une toilette sèche.

- ✓ État extérieur et intérieur de la toilette

Points de bonification

- ✓ Moustiquaire en parfait état
- ✓ Présence d'une lumière
- ✓ Présence d'un événement

Points de démerite

- ✓ Non-respect du ratio d'une toilette pour 10 personnes
- ✓ Absence d'une moustiquaire en parfait état
- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Absence d'un événement